

posent, et vous vous assurerez le bonheur imparfait que le Seigneur a répandu dans le monde comme un pâle reflet de la félicité de l'autre vie. Vous gagnerez la confiance de vos patrons, l'affection de vos subordonnés; vous sèmerez et récolterez la joie dans vos familles, en y apportant l'abondance de tous les biens, même des biens matériels; car dans le travail surnaturalisé les forces humaines sont poussées à leur maximum d'intensité, et il n'est pas possible qu'elles ne fournissent pas un maximum de rendement. Et c'est ainsi que se vérifie la parole du Seigneur : " Cherchez d'abord le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît ".

Avec le travail personnel et individuel, nous devons encore, continue M. le prédicateur, et c'est sa seconde partie, offrir à Dieu et orienter vers lui notre travail associé ou coalisé avec celui des hommes nos frères. L'une des plus funestes erreurs de nos temps consiste à méconnaître les droits sociaux de Dieu, ses droits c'est-à-dire sur les sociétés. Comme pour l'enfant de cette femme qui parut au tribunal de Salomon, on voudrait avec le glaive de la susdite erreur couper l'homme en deux : l'homme privé serait à Dieu, mais le citoyen serait à la société exclusivement? L'on aurait ainsi deux âmes, l'une chrétienne à l'église, l'autre païenne au dehors! Etrange aberration! Bien au contraire, soutient M. le prédicateur, l'être social comme tel doit plus à Dieu que l'être individuel; car la société, plus ample, reçoit plus du Tout-Puissant et donc doit rendre plus.

S'il fallait d'urgence — dit M. Mayrand — faire une partition dans les droits de Dieu, nous préférierions que l'on négligeât les pratiques de religion privée plutôt que de méconnaître les droits imprescriptibles de Dieu et de sa loi sur la société et sur les citoyens. Le mal en serait incomparablement moins considérable, et la société s'en porterait mieux. En certains pays, on a cherché depuis des siècles la sagesse suprême dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat, du droit public et de la religion, de la morale sociale et des lois contenues dans l'Evangile. Ce divorce a porté ses fruits, et nous savons, hélas! quels ils sont. L'expérience de ce qui se passe ailleurs doit nous servir. Si nous voulons sincèrement le bien de notre société, il faut que nous re-